



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction  
du Droits des Sols, Communauté de Communes  
Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

	Envoyé en préfecture le 26/08/2022
<b>Décision</b>	Reçu en préfecture le 26/08/2022
<b>un</b>	Affiché le 26/08/2022
<b>Dossier n° DP07421</b>	ID : 074-200081446-20220825-DP07421222A0046-AR
date de dépôt : <b>05/08/2022</b>	
date d'affichage du dépôt :	
complet le : <b>24/08/2022</b>	
demandeur : <b>Monsieur AUBRY Franck</b>	
pour : <b>Construction d'un garage</b>	
adresse terrain : <b>324 ROUTE DE TERMINE, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)</b>	
parcelles : <b>AD-0035</b>	

**Monsieur AUBRY Franck**  
324 route de Termine  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 24/09/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 25 août 2022.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



**NOTA BENE** : Ce projet est soumis au paiement de la taxe d'aménagement. L'information du montant exigible vous sera adressée dans un délai de 6 mois.